

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 28 novembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri (arrivé à 19h32), M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain (arrivé à 19h17), M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 34      Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à Mme CARRENO Mercédès, M. CHENAUD Fabrice à M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique à Mme VAGINAY Hélène.

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire).

**N°2024/N°176****OBJET : VALIDATION DU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS PUCES NEUFS (ORDURES MENAGERES) ET PIECES DETACHEES**

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers, informe l'ensemble des Conseillers Communautaire que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation pour la fourniture et livraison de bacs roulants pucés neufs et de pièces détachées. Compte tenu l'estimation prévisionnelle d'un montant de 112 500 € HT (28 125 € HT / an sur une durée globale de 4 ans), Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un Accord Cadre mono-attributaire à bons de commande avec un maximum fixé pour la durée globale du marché à 160 000 € HT. Ce dernier conclu pour une durée de 1 an ferme à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025. Il peut être renouvelé trois (3) fois, par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du contrat pendant toute la durée du marché. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Aucune PSE n'est autorisée.

Les candidats pouvaient présenter :

- une offre de base comprenant la fourniture de bacs roulants neufs en matière non recyclée (bordereau des prix unitaires BPU correspondant) et indiquera la durée de garantie afférente + le DQE afférent
- ils pouvaient, s'ils le souhaitaient présenter, outre l'offre de base, une variante avec la fourniture de bacs roulants neufs en matière recyclée (BPU correspondant) et indiqueront la durée de garantie afférente + le devis quantitatif estimatif DQE afférent

La variante ne concerne pas la fourniture et la livraison des pièces détachées.

- ils pouvaient également ne proposer que la variante s'ils ne fabriquaient que des bacs en matière recyclée quel que soit le % de matière recyclée. + le DQE afférent

Dans tous les cas, les BPU et DQE devaient être remplis comme suit :

- soit offre de base + pièces détachées
- soit offre de base + pièces détachées + Variante + pièces détachées
- soit Variante + pièces détachées

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	50
2	Valeur technique	40
	<i>- délai de livraison = 10 points - durée de garantie des bacs = 5 points - caractéristiques techniques des produits = 20 points - réparabilité du matériel = 5</i> <i>Le candidat détaillera l'ensemble de ces éléments dans son Mémoire Technique.</i>	
3	Respect de l'environnement	10
	<i>Performance en matière de protection de l'environnement : 10 évalué comme suit :</i> <i>- présentation de la provenance des produits et matériaux = 3 points - % de matière recyclée dans les bacs et / ou pièces détachées = 3 points - filières de recyclage = 2 points - lieu de fabrication des bacs = 1 point - tout autre élément lié à la protection de l'environnement que le candidat voudra présenter = 1 point</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

L'ensemble des candidats a répondu sur la fabrication des bacs en matière recyclée exclusivement. A l'issue de l'analyse il a été proposé d'entamer une négociation avec l'entreprise ESE afin d'obtenir leur meilleure offre financière.

Un guichet restreint a donc été lancé en ce sens le 05/11/2024 avec une date limite de retour fixée au 08/11/2024 à 12h00.

Au final, il est proposé de retenir l'entreprise suivante : la société ESE France, sise, 42 rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY ; pour un montant de 95 077,32 € HT hors révision sur la durée globale du marché. Ce nouveau marché permet d'escompter une baisse sur les achats de l'ordre de 9% (à volume équivalent)

Vu l'avis de la Commission MAPA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient la société ESE France, sise, 42 rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY – fourniture et livraison de bacs roulants pucés neufs et de pièces détachées pour un montant estimé pour la durée globale du marché à 95 077.32 € HT hors révision de prix ;
- rappelle que le montant maximum HT du présent accord cadre est fixé à 160 000 € HT pour la durée globale (4 ans) ;
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché et tous les documents afférents ;
- dit que les dépenses et les recettes afférentes sont prévues en investissement sur le budget déchet.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Belmont de la Loire  
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241128-2024-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024  
Publication : 03/12/2024